

## **Votez NON au crédit de 396'000 CHF**

Le 9 juin 2024 la commune de Veyrier est appelée à voter suite au référendum pour un parcours adéquat du bus 49.

L'unique préoccupation des référendaires est d'éviter la déstabilisation du seul axe de mobilité douce des Veyrites et d'empêcher une dépense de 396'000 CHF. Dépense qui, en fonction des travaux envisagés, risque fort d'augmenter contrairement à ce que l'on veut nous faire croire.

Les conséquences du passage du bus sur cet axe concernent évidemment tous les Veyrites qu'ils l'empruntent ou non et pas uniquement quelques propriétaires de villas qui ne souhaiteraient pas voir passer un bus près de chez eux, comme certains l'ont dit. C'est une évidence, les 1340 signataires du référendum n'habitent pas tous dans ces chemins. L'ignorer n'est pas très sérieux !

Chacun sait que le seul moyen efficace de limiter la vitesse et le nombre des véhicules est la mise en place de chicanes ou de seuils de ralentissement d'une certaine hauteur. Cela permet, comme c'est le cas sur le chemin des Rasses, une mixité de circulation où voitures et vélos empruntent l'étroite chaussée en harmonie et en toute sécurité. Vouloir modifier ce parfait équilibre est très regrettable. Ce n'est certainement pas en abaissant les seuils, en élargissant la chaussée, en diminuant la largeur des trottoirs et en supprimant des places de parc, que le niveau de sécurité actuel peut être maintenu.

Si la commune désire sincèrement améliorer la sécurité des usagers, elle devrait surélever les seuils du chemin du Bois-Gourmand plutôt qu'abaisser ceux du chemin des Rasses.

Par ailleurs, la loi sur le réseau des transports publics indique que « la distance entre le point de départ ou le point de destination d'un déplacement et l'arrêt de transports publics le plus proche ne dépasse **en principe** pas 300 mètres ou 5 minutes à pied dans l'agglomération urbaine, et 500 mètres ou 10 minutes à pied dans le reste des zones habitées du canton ». Cette loi n'est donc pas aussi stricte que certains l'affirment.

Enfin, la commune donne le résultat des votes du Conseil municipal. Elle omet toutefois de préciser que les Conseillers municipaux ont subi une pression inacceptable de la part de l'OCT.

Étant en démocratie, nul doute qu'en cas de refus du crédit, les autorités ainsi que l'OCT reconsidéreront leur position, afin de servir au mieux la volonté populaire.

Le comité référendaire

## **POUR RAPPEL**

### **Arguments du REFERENDUM POUR UN PARCOURS DU BUS 49 ADEQUAT**

La réalisation d'une nouvelle ligne de bus est indiscutablement un plus vers une mobilité collective plus respectueuse de notre environnement et nous ne souhaitons en aucun cas remettre en cause le bien-fondé de cette ligne 49 qui reliera Veyrier à la gare CEVA du Bachet via Troinex.

Néanmoins, 1340 signataires du référendum réfutent le choix du tracé opéré par l'Office Cantonal des Transports, et ce, pour de multiples raisons :

- Situé sur l'axe principal de mobilité douce, approuvé dans le cadre du Plan Directeur Communal, soit par les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand, le tracé de cette nouvelle ligne est emprunté quotidiennement par des centaines d'enfants à vélos. Ces derniers se rendent, tous les jours, de façon sécurisée à l'école, au cycle de Pinchat ou au centre sportif du Grand Donzel. Les ralentisseurs du chemin des Rasses devant être obligatoirement abaissés pour le passage des bus, la vitesse des automobilistes augmentera de façon significative, ainsi la sécurité des cyclistes en sera fortement altérée.
- Ces chemins communaux sont étroits et 7 zones de croisement devront être réalisées. Ces zones demanderont, selon les prévisions, l'abattage de 3 arbres et la réduction des trottoirs afin d'élargir la chaussée.
- Un budget de CHF 396'000.- sera gaspillé pour réaliser des travaux qui vont diminuer, voire anéantir l'efficacité des aménagements terminés depuis 4 ans et dont le coût était déjà de plus de 4 millions.

L'alternative proposée à ce tracé passerait par les routes principales que sont les routes de Veyrier et Antoine-Martin. Une alternative qui permettrait :

- De maintenir l'axe de mobilité douce de façon sécurisée, principalement pour les élèves cyclistes.
- De desservir les écoles de la Salésienne et de Bois-Gourmand.
- De desservir les futurs logements et locaux d'activité du Pré aux Dames, face au Stand de Tir.
- De maintenir la totalité des arbres embellissant les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand.
- D'économiser CHF 396'000.- car toutes les infrastructures, arrêts de bus, etc. sont déjà présentes sur les routes de Veyrier et Antoine-Martin.

L'Office Cantonal des Transports, pour justifier son tracé, met en avant le fait que chaque logement doit se situer à une distance maximale de 300 mètres d'un arrêt de bus. Si l'on admet une distance de 400 mètres, les arrêts existants : Boqueteaux, Rasses, Bois-Gourmand et Grand Donzel couvrent le même nombre d'habitations.

**Chères et Chers Veyrites, pour toutes ces raisons, votez **NON** le 9 juin prochain, refusez ce tracé aberrant pour le bus 49.**

Trouvons ensemble avec l'Office des Transports une solution qui puisse satisfaire les intérêts de nos deux communes et de l'Etat de Genève.